

Les Missions Locales au du plan jeunes 2020-2021

#1jeune1solution

Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant

(contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

5 000€

- de 18 ans

8 000€

+ de 18 ans

4 000€ de compensation de charges



Aide attribuée pour tout jeune de -26ans recruté entre août 2020 et janvier 2021 pendant 1 an sur des contrats de plus de 3 mois

Contrats aidés



Contrat Initiative Emploi jeunes (CIE) -

Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur Secteur Marchand



Parcours Emploi Compétences jeunes (PEC) -

Tryptique emploi-formation-accompagnement Secteur non marchand / associatif

Aide à l'embauche

Emplois Francs +



Embaucher demandeur d'emploi résidant en QPV*4

CDD d'au moins 6 mois ou CDI

AIDE FINANCIÈRE pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)

jusqu'à 8 000 € pour un CDD pendant 2 ans max

17 000 € pour un CDI pendant 3 ans max

Secteur marchand / associatif

Orienter et former les jeunes.



Places supplémentaires en Garantie Jeunes

Accompagnement intensif pour les jeunes pendant 12 mois



Missions de Service Civique supplémentaires

Missions d'intérêt général en faveur de la collectivité d'une durée de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'État.



Obligation de formation jusqu'à 18 ans

Réforme prolongeant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à partir de la rentrée 2020



Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualifications



PACEA supplémentaires

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales

